

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2018

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 30 minutes, le 14^e jour du mois de décembre deux mille dix-huit (14 décembre 2018), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Serge Deraspe, maire
Madame Martine Frenette, conseillère
Madame Diane Du Sablon, conseillère
Monsieur Donald Dryburgh, conseiller
Madame Ginette Bourré, conseillère
Madame Guylaine Gauthier, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2018 et de la séance extraordinaire du 20 novembre 2018
- 1.4 Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2019
- 1.5 Adoption du règlement #2018-358 Remplacement du code d'éthique et de déontologie pour les employés de la municipalité
- 1.6 Adoption du règlement #2018-359 abrogeant et remplaçant le règlement 326 relatif au traitement, à la rémunération, à l'allocation et au remboursement des dépenses dans l'exercice des fonctions des élus municipaux
- 1.7 Contrat déneigement et surveillance écocentre
- 1.8 Dépôt du bordereau de correspondance de novembre 2018

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation du paiement des dépenses du mois de novembre 2018
- 2.2 Autorisation de présenter une demande de financement dans le cadre de l'Accord Emplois d'été Canada 2019
- 2.3 Ajustement salarial de la préposée à la restauration du Centre sportif Jules Paquin
- 2.4 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1 Avis de motion d'un projet de règlement # 2018-360 sur la prévention incendie
- 3.2 Dépôt et présentation du projet de règlement # 2018-360 sur la prévention incendie
- 3.3 Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 1
- 3.4 Nomination d'un responsable de la préparation aux sinistres Sécurité civile – Demande d'aide financière Volet 1
- 3.5 Renouvellement du contrat de travail du directeur incendie-préventionniste
- 3.6 Adoption de l'organigramme du service de sécurité incendie

- 3.7 Budget 2019 du SISEM
- 3.8 Demande d'aide financière dans le cadre du programme pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Projet TECQ - Aménagement de 2 réservoirs - Aqueduc Montauban - Décompte #2
- 4.2 Projet réservoir d'eau potable - Directives de changement DC-04 et DC-06
- 4.3 Projet réservoir d'eau potable - Service professionnel - Avenants 02 et 03
- 4.4 Travaux de réparation - réseau aqueduc Montauban
- 4.5 Demande de remboursement au Ministère des transports du Québec pour des travaux correctifs aux vannes d'aqueduc situées sur la route 367 Nord
- 4.6 Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- 4.7 Contrat pour le déneigement du réservoir d'eau de Montauban
- 4.8 Autorisation de signature de l'entente intermunicipale relative au partage d'une ressource pour la coordination des eaux
- 4.9 Embauche d'un surnuméraire pour la gestion des eaux

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Avis de motion d'un premier projet de règlement # 2018-362 modifiant le règlement de zonage # 347 Annexe B concernant la définition de rive
- 5.2 Adoption et présentation du premier projet de règlement # 2018-362 modifiant le règlement de zonage # 347 Annexe B concernant la définition de rive
- 5.3 Avis de motion d'un premier projet de règlement # 2018-361 modifiant le règlement de zonage # 347 concernant l'ajout du regroupement particulier d'autres commerces lourds à la zone 48 (Centre sportif Jules Paquin)
- 5.4 Adoption et présentation du premier projet de règlement # 2018-361 modifiant le règlement de zonage # 347 concernant l'ajout du regroupement particulier d'autres commerces lourds à la zone 48 (Centre sportif Jules Paquin)

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 6.1 Motion de félicitations à l'Entreprise Jean-René et Réal Bourré pour le prix « Coup de cœur » au gala Reconnaissance Desjardins de la Chambre de Commerce de Mékinac
- 6.2 Motion de félicitations à Mme Denise Villemure pour le prix « Coup de cœur » au gala Culture Mékinac
- 6.3 Résolution d'urgence pour appuyer les francophones d'Ontario

7 AUTRES SUJETS

- 7.1 Varia
- 7.2 Point d'information du Maire
- 7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)
- 7.4 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Serge Deraspe, maire. Madame Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2018-12-303 Il est proposé par Madame Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2018 et de la séance extraordinaire du 20 novembre 2018

2018-12-304 Chacun des membres ayant reçu une copie des dits procès-verbaux dans les délais prévus, il y a dispense de lecture;

Il est proposé par madame Ginette Bourré

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 novembre 2018 et de la séance extraordinaire du 20 novembre 2018 tels que déposés.

ADOPTÉE

1.4 Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2019

2018-12-305 Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par madame Diane Du Sablon

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019. Ces séances se tiendront à 19 heures 30 aux endroits et aux dates suivantes :

DATE	ENDROIT	HEURE
Vendredi 18 janvier 2019	477, avenue des Loisirs	19h30
Vendredi 8 février 2019	477, avenue des Loisirs	19h30
Vendredi 8 mars 2019	477, avenue des Loisirs	19h30
Vendredi 12 avril 2019	477, avenue des Loisirs	19h30
Vendredi 10 mai 2019	411, rue Garneau	19h30
Vendredi 14 juin 2019	477, avenue des Loisirs	19h30
Vendredi 12 juillet 2019	477, avenue des Loisirs	19h30
Vendredi 16 août 2019	477, avenue des Loisirs	19h30
Vendredi 13 septembre 2019	411, rue Garneau	19h30
Vendredi 11 octobre 2019	477, avenue des Loisirs	19h30
Vendredi 8 novembre 2019	477, avenue des Loisirs	19h30
Vendredi 13 décembre 2019	477, avenue des Loisirs	19h30

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au code municipal.

ADOPTÉE

1.5 Adoption du règlement #2018-358 Remplacement du code d'éthique et de déontologie pour les employés de la municipalité

2018-12-306 Attendu qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Il est proposé par madame Ginette Bourré
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement #2018-358 *Remplacement du code d'éthique et de déontologie pour les employés de la municipalité.*

ADOPTÉE

1.6 Adoption du règlement #2018-359 abrogeant et remplaçant le règlement 326 relatif au traitement, à la rémunération, à l'allocation et au remboursement des dépenses dans l'exercice des fonctions des élus municipaux

2018-12-307 Attendu qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Il est proposé par monsieur Donald Dryburgh
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement #2018-359 abrogeant et remplaçant le règlement 326 relatif au traitement, à la rémunération, à l'allocation et au remboursement des dépenses dans l'exercice des fonctions des élus municipaux.

ADOPTÉE

1.7 Contrat déneigement et surveillance écocentre

2018-12-308 **CONSIDÉRANT** que monsieur Paul Arcand fait le déneigement des entrées des bâtiments municipaux suivants:

- Hôtel de ville : 555 avenue des Loisirs
- Centre Municipal: 477 avenue des Loisirs
- Bibliothèque municipale: 550 avenue des Loisirs
- Caserne incendie: 486 rue de la Montagne
- Loisirs Montauban: 411 rue Garneau
- Garage municipal: 485 rue du Centre

CONSIDÉRANT qu'il est aussi responsable de la surveillance de l'éco centre;

CONSIDÉRANT que la contrepartie à payer par la municipalité pour l'année 2018, sur la base d'un salaire horaire de 12.92\$ et d'un total de 308 heures, représente une somme de 3979.36\$ répartie ainsi :

- 2 945.76\$ pour la surveillance de l'éco centre
- 1 033.60\$ pour le déneigement

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'entente avec la municipalité pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 en indexant le salaire horaire de 2%;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'établir une entente avec monsieur Paul Arcand aux conditions ci-haut mentionnées et de mandater le maire à signer l'entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

1.8 Dépôt du bordereau de correspondance de novembre 2018

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

Madame Pascale Bonin, directrice générale par intérim de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois de novembre 2018.

Tel que convenu avec le conseil municipal, le bordereau de la correspondance est déposé.

2 TRÉSORERIE

2.1 Autorisation du paiement des dépenses du mois de novembre 2018

2018-12-309 Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par monsieur Donald Dryburgh

Et résolu à la majorité des membres présents, madame Guylaine Gauthier s'abstient de voter pour conflit d'intérêt.

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de novembre 2018. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 342 703.58 \$.

ADOPTÉE

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 30 novembre 2018.

Pascale Bonin

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

2.2 Autorisation de présenter une demande de financement dans le cadre de l'Accord Emplois d'été Canada 2019

2018-12-310 Il est proposé par madame Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De présenter une demande de financement dans le cadre de l'Accord Emplois d'été Canada 2019. Madame Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document concernant ladite demande de financement.

ADOPTÉE

2.3 Ajustement salarial de la préposée à la restauration du Centre sportif Jules Paquin

2018-12-311 Il est proposé par madame Ginette Bourré

Et résolu à la majorité des membres présents

madame Diane Du Sablon a voté contre.

D'autoriser M. Serge Deraspe, maire, et Mme Pascale Bonin, directrice générale par intérim, à procéder à la signature du contrat de travail de la préposée à la restauration du Centre sportif Jules Paquin de sorte que son salaire horaire en date du 30 novembre 2018 soit haussé à 15\$, tenant compte de ses charges de travail additionnelles.

ADOPTÉE

2.4 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

Début:

Fin:

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Avis de motion d'un projet de règlement # 2018-360 sur la prévention incendie

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère madame Martine Frenette qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement # 2018-360 *sur la création d'un service de sécurité incendie et sur la prévention des incendies* sera adopté.

3.2 Dépôt et présentation du projet de règlement # 2018-360 sur la prévention incendie

2018-12-312

3.3 Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 1

2018-12-313 Attendu que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban souhaite se prévaloir du **Volet 1** du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par madame Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5400 \$, et confirme la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

Que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise M. Sylvain Lamarre à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

3.4 Nomination d'un responsable de la préparation aux sinistres Sécurité civile – Demande d'aide financière Volet 1

2018-12-314 Attendu que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q.,c.S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

Attendu que la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

Attendu que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Montauban reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Attendu que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

Attendu que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Montauban désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

Attendu que les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

Attendu que la mise en place de mesure de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration;

Attendu que cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Pour ces motifs,

Il est proposé par madame Ginette Bourré

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que Mme Pascale Bonin, directrice générale par interim, soit nommée responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité;

Que ce responsable soit mandaté afin :

- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- d'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparations aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité;

Que les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mis à la disposition de ce responsable pour qu'il puisse mener à bien ses mandats.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité.

Il est à noter que Mme Manon Frenette agira à titre d'adjointe de la responsable.

ADOPTÉE

3.5 Renouvellement du contrat de travail du directeur incendie-préventionniste

2018-12-315 Il est proposé par monsieur Donald Dryburgh

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser M. Serge Deraspe, maire, et Mme Pascale Bonin, directrice générale par intérim, à procéder à la signature du contrat de travail du directeur incendie-

préventionniste. Ce contrat est valide du 1^{er} juin 2018 au 31 décembre 2019. Le point des vacances demeure à clarifier.

ADOPTÉE

3.6 Adoption de l'organigramme du service de sécurité incendie

2018-12-316 CONSIDÉRANT l'étude des ressources humaines actuelles du service incendie;

CONSIDÉRANT les rencontres de présentations aux élus et aux membres du service incendie;

CONSIDÉRANT la vacance actuelle pour des postes d'officiers;

CONSIDÉRANT les besoins identifiés pour les opérations de sécurité en incendie;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle quitte l'entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie du SISEM;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'avoir une structure hiérarchique définie et reconnue;

CONSIDÉRANT l'adoption en cours du règlement sur la création d'un service de sécurité incendie et sur la prévention des incendies;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Ginette Bourré

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil municipal adopte le nouvel organigramme structurant le service incendie de la municipalité dans l'entente intermunicipale du SISEM.

ADOPTÉE

3.7 Budget 2019 du SISEM

2018-12-317 CONSIDÉRANT les rencontres réalisées pour le suivi de l'entente inter-municipale du SISEM (Sécurité incendie secteur est de Mékinac);

CONSIDÉRANT la préparation budgétaire pour 2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle quittera l'entente inter-municipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie du SISEM en date du 31 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban entérine, dans le cadre de l'entente inter-municipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie, le budget annuel total pour l'année 2019 avant les affectations soit 114 459.00\$ réparti entre les 3 municipalités participantes jusqu'au 31 mars 2019 puis entre les 2 municipalités restantes jusqu'à la fin de l'année. La part de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban pour 2019 est 52 460.38\$ après les affectations.

ADOPTÉE

3.8 Demande d'aide financière dans le cadre du programme pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

2018-12-318

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel*;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme de Pompier 1 et de 10 pompiers pour d'autres formations au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Mékinac en conformité avec l'article 6 du programme;

Il est proposé par monsieur Donald Dryburgh

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Projet TECQ - Aménagement de 2 réservoirs - Aqueduc Montauban - Décompte #2

2018-12-319 Considérant que dans le cadre du programme TECQ, la municipalité a octroyé un contrat pour le remplacement du réservoir de l'aqueduc secteur Montauban à la firme CWA;

Considérant que l'entrepreneur a transmis un second décompte progressif des travaux complétés pour la période se terminant le 30 novembre 2018 pour un total de 350 442.48\$, incluant la retenue de garantie et les taxes applicables, correspondant à un avancement de près de 93,3%;

Considérant qu'un montant de 344 865,04\$ a été accepté au décompte précédent et que la somme restante de 5 577.44\$ est demandée au présent décompte ;

Considérant que la firme d'ingénieurs Pluritec, mandatée par la municipalité pour faire le suivi des travaux, recommande le paiement;

Il est proposé par madame Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser le paiement de 5 577.44\$ à la firme CWA.

4.2 Projet réservoir d'eau potable - Directives de changement DC-04 et DC-06

2018-12-320 **CONSIDÉRANT** que dans le cadre du projet de remplacement du réservoir d'eau potable du secteur Montauban, le représentant de la firme Pluritec recommande une directive de changement pour des travaux d'empierrement pour stabiliser la pente à la chambre de vanne (DC-04) et l'ajout de raccord pour la tuyauterie de la chambre de vanne (DC-06);

CONSIDÉRANT que le prix de la soumission de l'entreprise Excavation R.M.G. Inc. pour les travaux est fixé respectivement à 3 345.05\$, taxes en sus, pour la directive 04 et 1728.21\$, taxes en sus, pour la directive 06;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Donald Dryburgh

Et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE ce conseil accepte l'offre au montant total de 5073.26\$ taxes en sus et autorise les travaux.

ADOPTÉE

4.3 Projet réservoir d'eau potable - Service professionnel - Avenants 02 et 03

2018-12-321 Considérant qu'un mandat de service professionnel a été octroyé à Pluritec par la résolution 2015-03-49 afin de préparer les plans et devis pour l'aménagement d'un nouveau réservoir à Montauban;

Considérant que les travaux d'aménagement du nouveau réservoir d'eau potable à Montauban ont nécessité des activités qui n'étaient pas incluses dans le mandat original soit la surveillance au chantier en résidence et la gestion des directives de changement;

Considérant que la surveillance au chantier en résidence (avenant 02) représente une somme de 8451.50\$, taxes en sus;

Considérant que la gestion des directives de changement (avenant 03) représente une somme de 1851.50\$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Ginette Bourré

Et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE ce conseil autorise le paiement des honoraires additionnels des avenants 02 et 03 pour un total de 10 303.00\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

4.4 Travaux de réparation - réseau aqueduc Montauban

2018-12-322 Suite à des travaux de réparation de fuites du réseau d'aqueduc à Montauban,

Il est proposé par monsieur Donald Dryburgh

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser le paiement au montant de 31 249.62\$, taxes incluses, à l'entreprise Excavations RMG Inc.

4.5 Demande de remboursement au Ministère des transports du Québec pour des travaux correctifs aux vannes d'aqueduc situées sur la route 367 Nord

2018-12-323 Considérant que le 10 octobre 2018, un important bris est survenu à une entrée d'un abonné relié à la conduite d'amenée de l'eau potable située sous la route 367 Nord lequel nécessitait une réparation en urgence;

Considérant que toutes les vannes d'aqueduc, permettant d'effectuer les interventions

nécessaires pour procéder à la réparation de cet important bris, ont été enfouies sous une couche de bitume lors des travaux d'asphaltage réalisés par le Ministère des Transports du Québec quelques années auparavant;

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a dû engager des frais additionnels pour enlever la couche d'asphalte sur les vannes et procéder à leur rehaussement afin de pouvoir procéder à la réparation de cette importante fuite;

Considérant que ces frais additionnels s'élèvent à 2576.95\$;

En conséquence,

Il est proposé par madame Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban demande au Ministère des Transports du Québec de lui rembourser le montant de 2576.95\$ représentant les frais additionnels occasionnés par l'enfouissement par erreur des vannes d'aqueduc situées sur la route 367 à Montauban.

4.6 Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

2018-12-324 Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) pour la circonscription électorale de Laviolette (Dossier #00027064-1-35005 (04)-2018-07-19-28);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Donald Dryburgh

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de Notre-Dame-de-Montauban approuve les dépenses d'un montant de 20 627.28\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée

4.7 Contrat pour le déneigement du réservoir d'eau de Montauban

2018-12-325 Il est proposé par madame Diane Du Sablon

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'octroyer le mandat pour le déneigement du réservoir d'eau à Montauban pour 2018-2019 à M. Lucien Lambert. Ce mandat représente un montant forfaitaire de 2299.50\$, taxes incluses.

ADOPTÉE

4.8 Autorisation de signature de l'entente intermunicipale relative au partage d'une ressource pour la coordination des eaux

2018-12-326 Considérant l'aide financière obtenue pour la coordination de la gestion des eaux avec la municipalité de Lac-aux-Sables;

Considérant la vérification du projet d'entente par la Mutuelle des Municipalités du Québec;

En conséquence,

Il est proposé par madame Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil autorise M. Serge Deraspe, maire, et Mme Pascale Bonin, directrice générale par intérim, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente intermunicipale pour la coordination de la gestion des eaux entre la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban et Lac-aux-Sables.

Adoptée

4.9 Embauche d'un surnuméraire pour la gestion des eaux

2018-12-327 Il est proposé par madame Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'embaucher Mme Lyne Morneau pour agir en tant que surnuméraire pour la coordination des eaux. Le taux horaire pour Mme Morneau, toutes dépenses incluses, est de 30\$.

Adoptée

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Avis de motion d'un premier projet de règlement # 2018-362 modifiant le règlement de zonage # 347 Annexe B concernant la définition de rive

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller monsieur Donald Dryburgh qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement #2018-362 modifiant le règlement de zonage #347 Annexe B *concernant la définition de la Rive* sera adopté.

5.2 Adoption et présentation du premier projet de règlement # 2018-362 modifiant le règlement de zonage # 347 Annexe B concernant la définition de rive

2018-12-328 Attendu qu'une copie du premier projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu qu'une copie de ce projet a été déposé et que lecture en a été faite afin de le présenter;

Il est proposé par madame Diane Du Sablon
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le premier projet de règlement #2018-362 modifiant le règlement de zonage #347 Annexe B concernant la définition de la Rive.

ADOPTÉE

5.3 Avis de motion d'un premier projet de règlement # 2018-361 modifiant le règlement de zonage # 347 concernant l'ajout du regroupement particulier d'autres commerces lourds à la zone 48 (Centre sportif Jules Paquin)

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère madame Ginette Bourré qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement #2018-361 modifiant le règlement de zonage #347 Annexe B *concernant l'ajout du regroupement particulier d'autres commerces lourds à la zone 48* sera adopté.

5.4 Adoption et présentation du premier projet de règlement # 2018-361 modifiant le règlement de zonage # 347 concernant l'ajout du regroupement particulier d'autres commerces lourds à la zone 48 (Centre sportif Jules Paquin)

2018-12-329 Attendu qu'une copie du premier projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu qu'une copie de ce projet a été déposé et que lecture en a été faite afin de le présenter;

Il est proposé par monsieur Donald Dryburgh
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le premier projet de règlement #2018-361 modifiant le règlement de zonage #347 Annexe B *concernant l'ajout du regroupement particulier d'autres commerces lourds, plus précisément l'usage 582 Établissement où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et autres activités diverses à la zone 48P (qui inclut le Centre sportif Jules Paquin).*

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Motion de félicitations à l'Entreprise Jean-René et Réal Bourré pour le prix « Coup de cœur » au gala Reconnaissance Desjardins de la Chambre de Commerce de Mékinac

2018-12-330 Il est proposé par madame Diane Du Sablon

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De féliciter l'Entreprise Jean-René et Réal Bourré pour le prix « Coup de cœur » au gala Reconnaissance Desjardins de la Chambre de Commerce de Mékinac.

ADOPTÉE

6.2 Motion de félicitations à Mme Denise Villemure pour le prix « Coup de cœur » au gala Culture Mékinac

2018-12-331 Il est proposé par madame Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De féliciter Mme Denise Villemure pour le prix « Coup de cœur » au gala Culture Mékinac.

ADOPTÉE

6.3 Résolution d'urgence pour appuyer les francophones d'Ontario

2018-12-332 Attendu la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

Attendu la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

Attendu la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au

mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

Attendu que les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

Attendu que le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

Attendu la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

Il est proposé par monsieur Donald Dryburgh

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;

Que le conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;

Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;

Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

7 AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.2 Point d'information du Maire

7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)

7.4 Levée de l'assemblée

2018-12-333 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Donald Dryburgh et résolu que la séance soit levée à 21h00.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers.

Monsieur Serge Deraspe
Maire

Madame Pascale Bonin
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim

" Je, Serge Deraspe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut

à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 17 décembre 2018.